



Le 9 mars 2006

Communiqué de presse

VINCI acquiert 50,37 % du capital d'ASF

Le conseil d'administration d'ASF recommande d'apporter les actions ASF à la garantie de cours

VINCI a fait aujourd'hui l'acquisition de la participation de l'Etat (41,5%) et celle d'Autoroutes de France (8,8%) dans ASF à un prix de 51 euros par action. La part de VINCI au capital d'ASF est désormais de 73,4%.

Conformément à la réglementation boursière, un projet de garantie de cours sera déposé auprès de l'AMF par VINCI et ASF dans les prochains jours. Sous réserve de l'approbation de l'AMF, cette garantie de cours permettra aux actionnaires actuels d'ASF de céder leurs actions à 51 €, prix auquel l'Etat et Autoroutes de France ont vendu ce jour leurs titres à VINCI.

Le Conseil d'Administration d'ASF, qui s'est réuni le 9 mars, a décidé à l'unanimité de recommander aux actionnaires d'apporter leurs actions à cette garantie de cours.

Par ailleurs, suite au changement de contrôle, le conseil d'administration d'ASF est désormais composé de 11 administrateurs dont deux administrateurs extérieurs au groupe VINCI. Bernard Val et Jacques Tavernier ont été confirmés respectivement dans leur fonction de Président et Directeur général d'ASF. Jacques Tavernier sera nommé Président directeur général d'ASF à l'issue de l'assemblée générale d'ASF en mai prochain.

La cotation de l'action ASF est suspendue jusqu'à l'avis d'ouverture de la garantie de cours.

Un communiqué complémentaire sera établi et diffusé, en application des dispositions de l'article 231-17 du Règlement général de l'AMF, lors du dépôt du projet de garantie de cours.